

PARIS, le 14 mars 2011

ARS : le mauvais exemple de Monsieur Daniel LENOIR dans la région Nord-Pas de Calais

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, a souligné, dans le cadre du débat sur la Loi HPST, le danger de donner à des préfets sanitaires tous les pouvoirs dans l'organisation des soins, surtout lorsqu'il s'agit de directeurs peu au fait de l'organisation des établissements privés et de la médecine libérale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. dénonce les décisions inacceptables concernant la cardiologie interventionnelle que veut imposer Monsieur Daniel LENOIR, ancien directeur de la CNAMTS de Jean-Marie SPAETH, actuellement Directeur de l'ARS Nord-Pas de Calais, à l'encontre des établissements de soins privés de cardiologie interventionnelle.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne peut accepter de voir diminuer l'offre de soins libérale avec ses compétences et son accessibilité aux soins pour les patients au profit unique de structures publiques pour des raisons purement dogmatiques et selon des schémas archaïques opposant public-privé. Ceci au détriment de l'intérêt des patients par une diminution de l'offre de soins et parfois un retard de prise en charge thérapeutique en urgence qui peut conduire à mettre en jeu la santé des patients comme nous l'avons vu, il y a un an, pour une urgence cardiologique.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'inquiète que, dans de nombreux départements, les services d'urgences (SAMU, pompiers...) ignorent, délibérément, les établissements de soins privés et détournent, de fait, contre leur volonté, de nombreux patients vers les structures publiques. L'attitude de la FHF, face à la réorganisation des urgences public-privé et à l'optimisation des moyens, conforte nos inquiétudes.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. comprend les difficultés de réorganisation des structures hospitalières publiques mais ne peut accepter que la seule optimisation des moyens, au niveau national, se fasse par la disparition de structures hospitalières libérales, dans le Nord, à Reims et ailleurs, au profit de structures publiques, sans justification médicale, en niant une compétence reconnue du secteur libéral et en voulant créer un monopole à l'anglaise contre la volonté politique exprimée, à de nombreuses reprises, par nos concitoyens souhaitant conserver une possibilité d'accès aux soins à travers l'hôpital, les cliniques ou la médecine libérale spécialisée.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr